

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) invoque le Règlement.

**M. Deachman:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il y a eu ce soir, je crois, un malentendu quant au partage du temps; je me demande si, à condition qu'il y ait consentement unanime, on pourrait permettre au député qui a la parole en ce moment de continuer à parler jusqu'à dix heures moins cinq au plus tard pour qu'il puisse terminer son intervention, étant donné que c'est son parti qui a proposé la motion dont discute la Chambre aujourd'hui.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** Les députés ont entendu le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Êtes-vous d'accord pour que la présidence laisse le député parler jusqu'à 9 h 55?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je remercie les députés d'avoir bien voulu se rendre à cette demande, et de nous donner un peu de justice en m'accordant du temps de parole supplémentaire.

Si une province n'a pas le droit d'adopter des lois visant à assurer la distribution de la production accumulée, suffisante pour satisfaire aux besoins de toute la population, où est donc son autonomie?

Et si la province ne peut remédier à la situation qu'en prenant d'une partie de la population pour en donner à l'autre, tout en laissant gaspiller la surabondance qui attend, où est donc son autonomie? C'est une simple question d'argent, me dira-t-on, mais ce n'est pas nous qui en faisons une question d'argent, mais bien le système.

Si le gouvernement qui est chargé de veiller au bien commun n'avait à faire face qu'aux réalités, la seule nécessité serait de satisfaire aux besoins de la personne humaine et la question d'argent ne se poserait pas.

Mais les règlements de la finance compliquent toute la situation et paralysent les gouvernements provinciaux les plus férus d'autonomie, autant que le gouvernement fédéral. Les hommes sont là, et les besoins sont avec les hommes, car le Créateur l'a voulu ainsi, et tant qu'un gouvernement sera aux prises avec l'absence d'argent, sans le droit ou la volonté d'y voir, l'autonomie n'existera ni pour le gouvernement paralysé, ni pour la famille privée, ni pour l'individu, qui doit accepter n'importe quoi pour ne pas mourir de faim.

Aujourd'hui, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) nous a demandé d'ouvrir les yeux et de consulter les chiffres, pour constater que l'administration actuelle a fait beaucoup pour équilibrer l'économie d'une façon normale et satisfaisante.

Or, j'ai en main un exemplaire des prévisions budgétaires depuis 1953 jusqu'à 1973. On peut y relever tous les déficits accumulés depuis ce temps-là par les deux partis qui ont tour à tour détenu le pouvoir, soit les conservateurs progressistes et les libéraux. En 1955, on a accusé un premier déficit, et cela a persisté jusqu'ici. Au fait, nous accuserons un déficit d'environ trois milliards en 1973. Et depuis une vingtaine d'années, nous avons accusé des déficits 18 années sur 20. Et l'on viendra nous dire que nous avons une bonne administration, que l'on doit citer

[M. Latulippe.]

des chiffres et qu'il faut aller au fond des choses. Et c'est ce que nous faisons.

Est-ce que nous pouvons continuer à administrer avec des déficits? Est-ce que l'on peut continuer à laisser toutes les provinces mendier dans le système de déficits actuel? Avons-nous raison de vouloir établir un système financier susceptible d'équilibrer l'économie?

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale nous a demandé de lui citer des chiffres. Je lui en cite, et ce sont ceux-là mêmes du gouvernement, car il s'agit des statistiques officielles.

Voici la liste des déficits depuis une dizaine d'années: 1961-1962, 791 millions; 1962-1963, 692 millions; 1963-1964, 619 millions; 1964-1965, 38 millions; 1965-1966, 39 millions; 1966-1967, 422 millions; 1967-1968, 795 millions; 1968-1969, 576 millions; 1969-1970, 393 millions; 1970-1971, 370 millions; 1971-1972, 750 millions; 1972-1973, 800 millions.

La dette nette, au 31 mars 1970, était de 16 milliards 943 millions et au 31 mars 1971, de 17 milliards 360 millions. Au 31 mars 1972, elle était de \$17,922,400,000.

L'augmentation de la dette nette, en 1967, était de 421 millions; en 1968, de 794 millions; en 1969, de 576 millions; en 1970, de 392 millions; en 1971, de 417 millions; en 1972, de 552 millions de dollars. Voilà l'administration que le ministre qualifie de belle, condensée, équilibrée et honnête.

Monsieur le président, l'intérêt sur la dette . . .

**Une voix:** Vous déformez les faits.

**M. Latulippe:** Je ne déforme pas les faits, il s'agit de chiffres officiels.

L'intérêt sur la dette, en 1970-1971, était de 1 milliard 880 millions, soit \$5,150,684 par jour; en 1971-1972, elle sera de 2 milliards 30 millions, soit \$5,561,643 par jour; en 1972-1973, elle sera de 2 milliards 260 millions, soit \$6,191,100 par jour. Voilà des chiffres que le ministre devrait connaître et étudier.

Le ministre devrait aller un peu plus au fond des choses, parce qu'il manque franchement de logique quand il nous demande de lui donner des statistiques. Eh bien, je les lui donne; elles sont authentiques, car elles proviennent de Statistique Canada.

Monsieur le président, si l'on élisait un gouvernement créditiste à Ottawa, celui-ci verrait à ce que les émissions d'argent ou de crédit soient proportionnelles aux produits disponibles. Au lieu d'utiliser lui-même ces émissions, il les distribuerait en bloc aux gouvernements provinciaux, au prorata de la population, laissant ces gouvernements libres d'en disposer à leur gré.

L'autonomie provinciale serait respectée, ainsi que l'autonomie familiale et personnelle. Elles seraient respectées dans les provinces créditistes et ne le seraient pas dans les provinces socialistes. Il appartient aux citoyens de chaque province de voir à leur destinée.

Monsieur le président, la principale fonction d'un gouvernement consiste en la suppression des obstacles, pour que les administrations de niveau inférieur puissent elles-mêmes voir à leurs affaires. C'est ce que le gouvernement ne fait pas actuellement. Le principal obstacle en est un d'ordre financier, et le gouvernement a pour tâche principale de le faire disparaître. Cela fait, ses interventions ne seront plus souvent requises. Les créditistes le comprennent, car, selon eux, un obstacle d'ordre financier n'a pas sa raison d'être . . .